

L'ensemble du personnel du CHC

Aux membres du Conseil d'Administration
de la Fondation du C.H.C.

Copie

M. DABBEE (Inspecteur du travail)

Dr NOVAK (Médecin du travail)

Les élus municipaux

M. Claude EVIN, directeur ARS

Maisons Laffitte

Le 5 février 2013

Madame, Messieurs,

Comme vous le savez certainement, un projet médical a été élaboré sans concertation avec le personnel médical du C.H.C. Il s'agit d'un projet uniquement administratif, unilatéral, incohérent et menaçant la pérennité de l'hôpital dans son rôle de soins de proximité. En effet, de quelle manière pourraient survivre les services d'urgences, de soins continus et d'endoscopie sans bloc opératoire sur site ?

Depuis plusieurs mois tout a été mis en œuvre de façon insidieuse pour faire cesser l'activité chirurgicale au C.H.C. La volonté de transformer l'établissement en centre de gériatrie résulte d'une décision administrative orientée par les conclusions très discutables d'un comité de pilotage réduit et de la société GE Healthcare, au bénéfice d'une seule option : l'entrée de la Clinique de la Porte Verte dans l'établissement. Ce projet a fait l'objet d'une critique sévère lors du dernier Conseil d'Administration de janvier 2013.

Il faut savoir qu'une fois en place, cette clinique **privée**, à vocation gériatrique pure, aura la main mise sur tout le fonctionnement du C.H.C.

Aujourd'hui le Président du Conseil d'Administration ainsi que le directeur nous parlent de recherche de coopération avec divers établissements, notamment l'hôpital de Poissy, (tout le monde connaît les difficultés et les dysfonctionnements du CHIPS) et aussi de la MGEN avec qui nous tentons sans succès de nous associer depuis tant d'années.

Dans le même temps, un éditorial paru début février 2013 dans « La lettre de Maisons Laffitte » informe les habitants d'un projet en cours de finalisation pour le CHC soumis à l'approbation du personnel : à qui ment-on ?

Malgré les demandes répétées de tous les représentants des salariés, toutes instances confondues, C.E (Comité d'Entreprise), D.P. (Délégués du Personnel), CHSCT (Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail), le personnel reste toujours sans réponse à toutes les questions concernant son avenir.

Durant de nombreuses années, l'ensemble du personnel a participé à la bonne marche de l'établissement avec professionnalisme, assurant qualité et sécurité aux patients, ceci ayant été validé par deux certifications successives. Pourtant, depuis quelques temps, le personnel maltraité chaque jour, non respecté dans son travail éprouve beaucoup de difficultés à exercer normalement ses fonctions et n'accorde plus aucune confiance à son dirigeant. Il souhaite donc faire entendre sa voix, déplorant une communication en « circuit fermé » ainsi qu'un manque de transparence évident de la part du directeur.

.../...

Devant la gravité de la situation et le mal être du personnel, une expertise des risques psycho-sociaux en entreprise a été mandatée par le CHSCT, demande fortement appuyée par l'Inspecteur du Travail et le Médecin du Travail. A ce jour cette expertise est bloquée, si cette attitude persistait elle pourrait donner lieu à une procédure de délit d'entrave.

Les salariés proposent de vous rencontrer afin de vous informer des nombreuses difficultés rencontrées sur le terrain et aussi de vous montrer qu'ils disposent de moyens et de compétences jusqu'ici mis en doute systématiquement par la direction actuelle. Le personnel attend de vous l'ouverture rapide de discussions constructives pour garantir que des licenciements inéluctables se feront dans le respect de la loi et de la reconnaissance des efforts accomplis.

Aujourd'hui nous estimons que la direction actuelle est dans l'incapacité de relever le défi et de sauver l'hôpital, la perte de confiance et la prise de conscience de tout le personnel vis à vis des manœuvres de cette direction nous amènent à nous poser la question de son maintien dans l'établissement.

Vous pouvez contacter les personnes suivantes qui feront le relai avec les salariés du C.H.C. :

Mme BONOLI (CHSCT)	01.30.86.36.42
Mme YVERNAULT (délégué CFDT)	01.30.86.36.02 Poste 3316
M. DEFRANCE (délégué CGT)	01.30.86.36.15
Mmes CHAMPEIL / PRADELLE (CE/DP)	01.30.86.33.63

En espérant avoir attiré votre attention sur cette situation dégradée, nous vous prions de croire, Madame, Messieurs, à l'assurance de nos respectueuses salutations.